



La préfète de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2025-312 du 26 août 2025

fixant la liste des bureaux de vote pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026

VU le Code Electoral, notamment son article R. 40 ;

VU le décret du 19 mars 2025 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE, préfète, en qualité de préfète de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour toutes les élections qui sont susceptibles de se dérouler durant la période comprise entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026, il est institué sur le territoire des communes du département de la Haute-Savoie, les bureaux de vote dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Dans chaque commune visée à l'article 1^{er} ci-dessus, les militaires et les Français établis hors de France sont inscrits en application des articles L. 12, 1^{er} alinéa et L. 13 du Code Electoral sur la liste du 1^{er} bureau lorsqu'il s'avère impossible de localiser leur attache avec la circonscription d'un bureau de vote.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, mesdames et monsieur les sous-préfets de Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains et Bonneville, mesdames et messieurs les maires du département de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète
le secrétaire général


Carl ACCETTONE

Préfecture labellisée Qual-e-Pref.
relation générale avec les usagers
et communication d'urgence en
cas d'événement majeur

